

Neuchâtel: quatre professeures à la tête du droit de la santé

A l'Université de Neuchâtel, c'est désormais un quatuor féminin qui dirige l'Institut de droit de la santé. Depuis août 2021, la prise de décision collégiale y est ainsi privilégiée.

De g. à dr.: Sandra Hotz, Mélanie Levy, Sabrina Burgat et Anne-Sylvie Dupont © UniNE / Bernard Léchet

Depuis le 1^{er} août 2021, une nouvelle équipe formée des quatre professeures de droit a repris les rênes de l'Institut de droit de la santé, à l'Université de Neuchâtel. La direction actuelle se veut collégiale, ouvrant une large part au consensus dans la prise de décision. La présidence tournante est confiée, durant cette première année académique, à Anne-Sylvie Dupont. Sabrina Burgat, Sandra Hotz et Mélanie Levy complète ce collège de direction.

C'est dans le cadre de la 27^e journée du droit de la santé, qui s'est penchée le 31 août dernier sur les conséquences juridiques du Covid-19 à travers le monde, que les professeurs Olivier Guillod et Dominique Sprumont, fondateurs et co-directeurs de l'Institut de droit de la santé, ont passé le témoin après trente ans d'activité dans ce domaine académique. Par leurs initiatives et les mandats qu'ils ont réalisés, l'Université de Neuchâtel est devenue une référence académique reconnue en matière de droit de la santé, non seulement à l'échelle nationale, mais aussi internationale.

(Source : Université de Neuchâtel)